



SIAEPAP

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'eau potable

Exercice 2013

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
(Article L22245 du code général des collectivités territoriales et décret du 2 mai 2007)*

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »*

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	Erreur : source de la référence non trouvée
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes.....	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	8
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	9
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013.....	9
1.6.2.	Production.....	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	11
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	13
2.1.	Modalités de tarification.....	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	14
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance.....	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	21
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	19
3.2.1.	Définition jusqu'en 2012 (P103.2A).....	19
3.2.2.	Définition à partir de 2013 (P103.2B).....	20
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	24
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	21
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	23
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	27
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service.....	29
4.4.	Amortissements.....	29
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	26
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : SIAEP DE L'ANDELLE ET SES PLATEAUX

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾		
Traitement ⁽¹⁾		
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾		
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1) A compléter

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BOURG-BEAUDOIN, CHARLEVAL, DOUVILLE-SUR-ANDELLE, FLEURY-SUR-ANDELLE, FRESNE-LE-PLAN, LES HOGUES, LETTEGUVES, LYONS-LA-FORET, MENESQUEVILLE, MESNIL-RAOUL, PERRIERS-SUR-ANDELLE, PERRUEL, PONT-SAINT-PIERRE, RADEPONT, RENNEVILLE, ROSAY-SUR-LIEURE, VANDRIMARE, VASCOEUIL .

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

• Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

*

*

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU - CGE
- Date de début de contrat : 01/08/2009
- Date de fin de contrat initial : 31/07/2021
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/07/2021_
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 717 habitants au 31/12/2013 (13 657 au 31/12/2012).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 131 abonnés au 31/12/2013 (6 094 au 31/12/2012).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

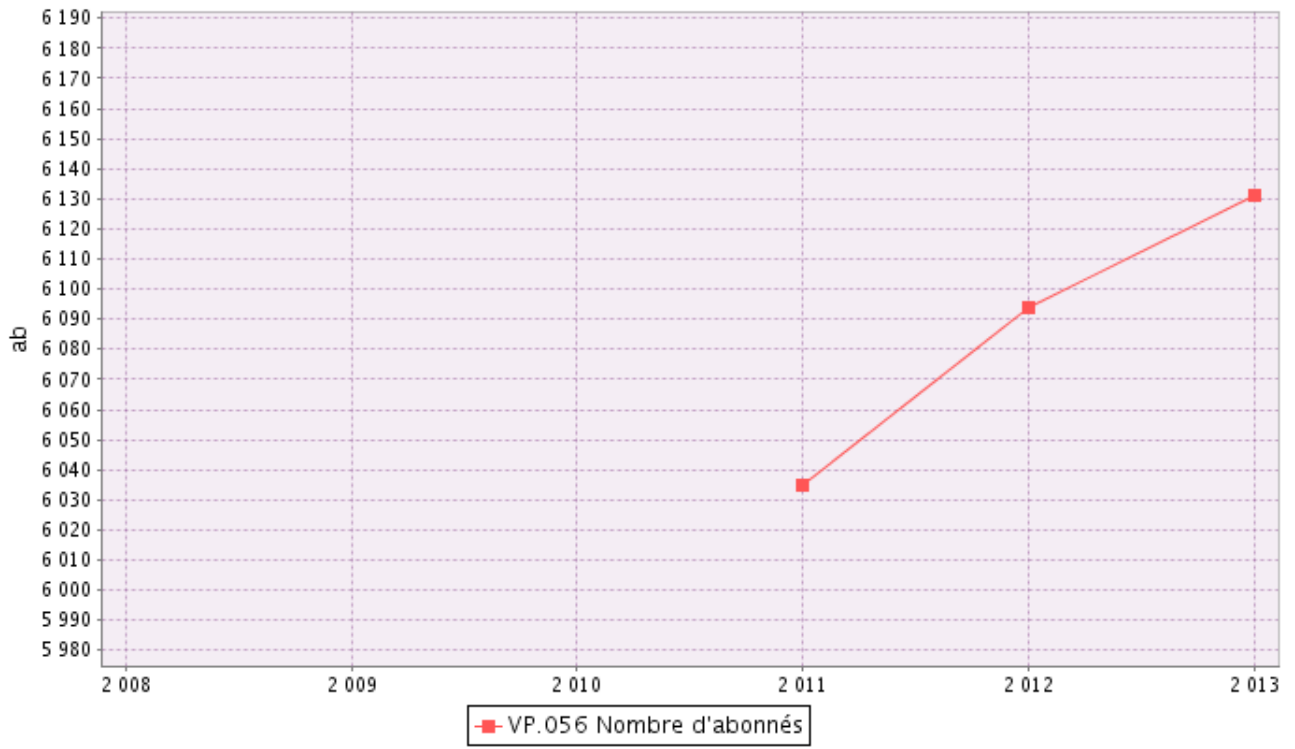
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2012	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013	Variation en %
BOURG-BEAUDOUIN	294	293		293	
CHARLEVAL	894	896	2	898	
DOUVILLE-SUR-ANDELLE	169	172		172	
FLEURY-SUR-ANDELLE	816	831	2	833	
FRESNE-LE-PLAN	228	233		233	
LES HOGUES	334	336		336	
LETTEGUIVES	92	91		91	
LYONS-LA-FORET	476	477		477	
MENESQUEVILLE	224	223		223	
MESNIL-RAOUL	382	390		390	
PERRIERS-SUR-ANDELLE	764	761		761	
PERRUEL	211	213		213	
PONT-SAINT-PIERRE	2	2		2	
RADEPONT	248	246		246	
RENNEVILLE	94	96		96	
ROSAY-SUR-LIEURE	310	312		312	
VANDRIMARE	394	394		394	
VASCOEUIL	162	161		161	
Total	6 094	6127	4	6131	0,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,96 abonnés/km au 31/12/2013 (28,99 abonnés/km au 31/12/2012).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,24 habitants/abonné au 31/12/2013 (2,24 habitants/abonné au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,38 m³/abonné au 31/12/2013. (110,76 m³/abonné au

31/12/2012).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

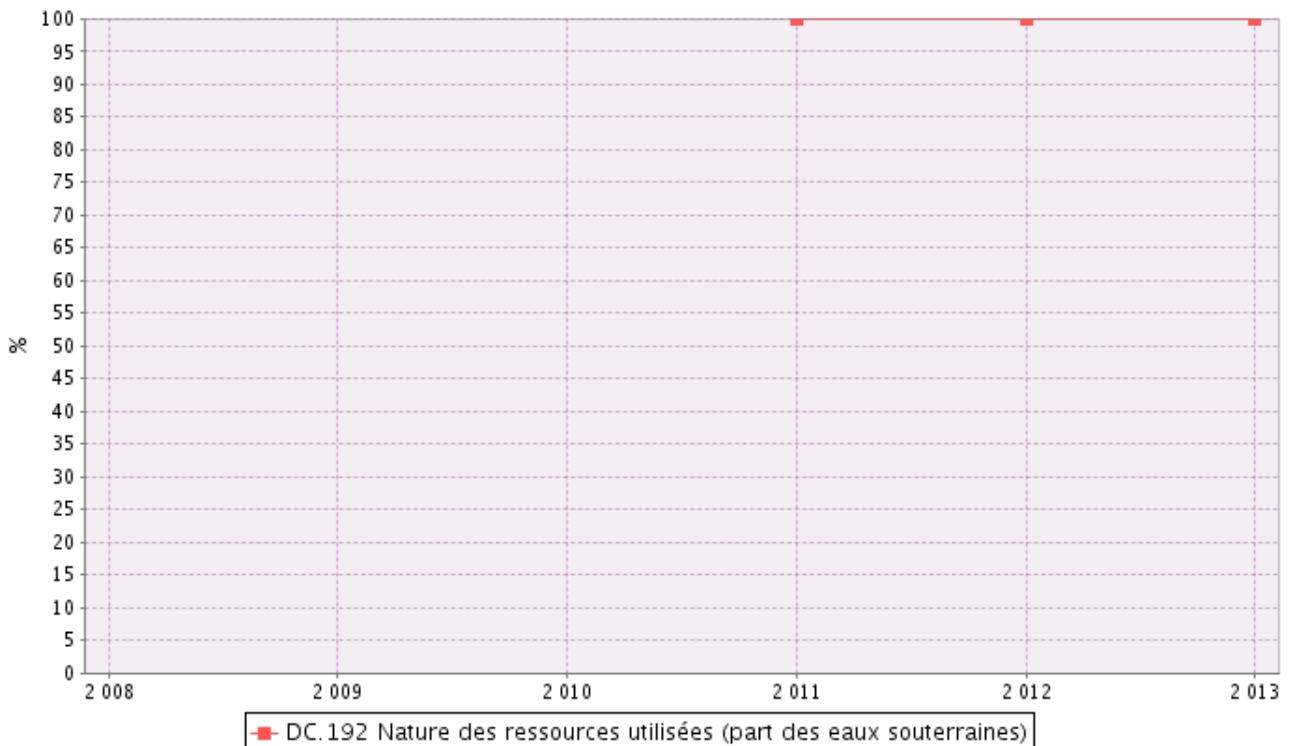


Le service public d'eau potable prélève 774 643 m³ pour l'exercice 2013 (727 180 m³ pour l'exercice 2012).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
Forage du Bois des Essarts à Radepont	souterraine		61 452	50 438	-17.92
Forage Les Monts de Gournet à Fleury s/ Andelle	souterraine		150 622	177 448	17.81
Forage de Fontaine Bullant à Charleval	souterraine		350 923	410 931	17.10
Forage Les Trois Moulins à Lyons la Forêt	souterraine		82 608	51 818	-37.27
Forage de L'Isle Dieu à Perruel	souterraine		81 575	84 008	2.98
Forage Les Châteaux à Charleval	souterraine		0	0	0
Total	100 %		727 180	774 643	6.53 %

- 1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Observations
////////////////////////////////////	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////	
Total		////////////////////////////////////	

Eaux traitées

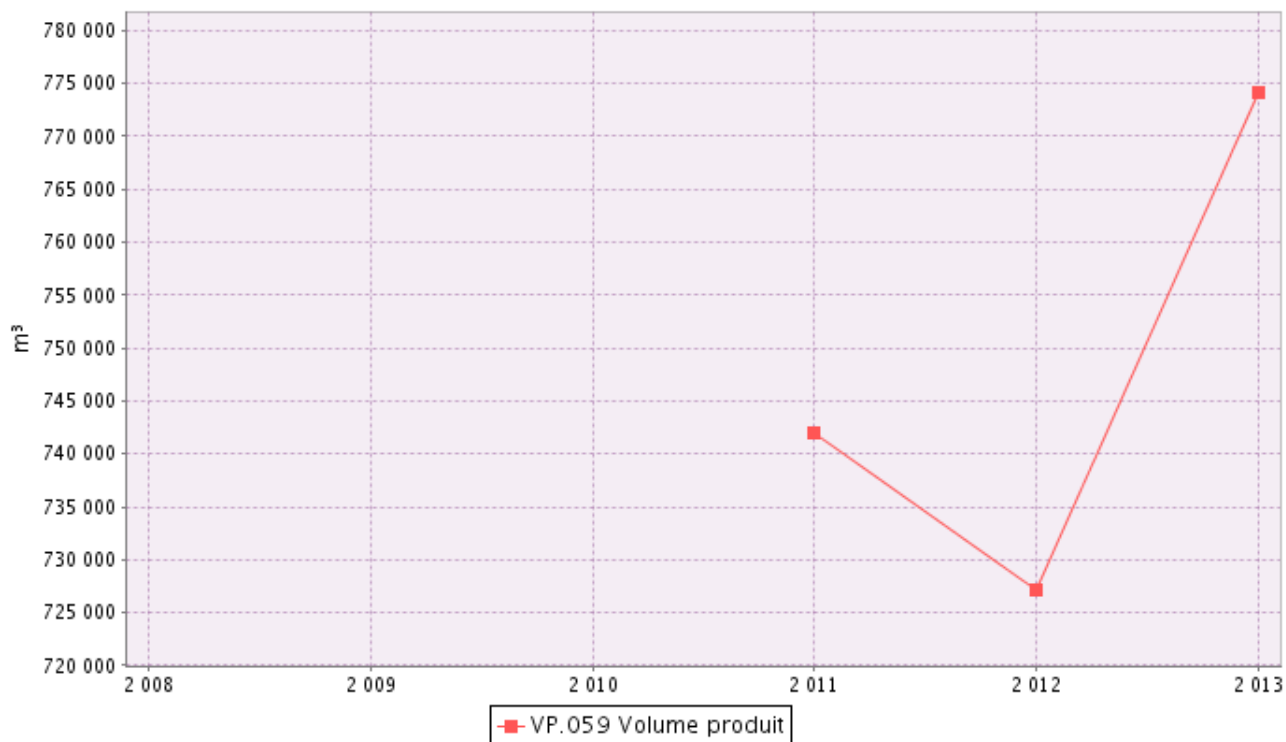
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013

1.6.2 Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2012 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
Forage du Bois des Essarts à Radepont	61 452	50 438	-17,9%	80
Forage Les Monts de Gournet à Fleury s/ Andelle	150 622	177 448	17,8%	40
Forage de Fontaine Bullant à Charleval	350 923	410 931	17,1%	80
Forage Les Trois Moulins à Lyons la Forêt	82 608	51 818	-37,3%	40
Forage de L'Isle Dieu à Perruel	81 575	84 008	3%	80
Forage Les Châteaux à Charleval	0	0	___%	0
Total du volume produit (V1)	727 180	774 089	6,4%	67.5



1.6.3 Achats d'eaux traitées



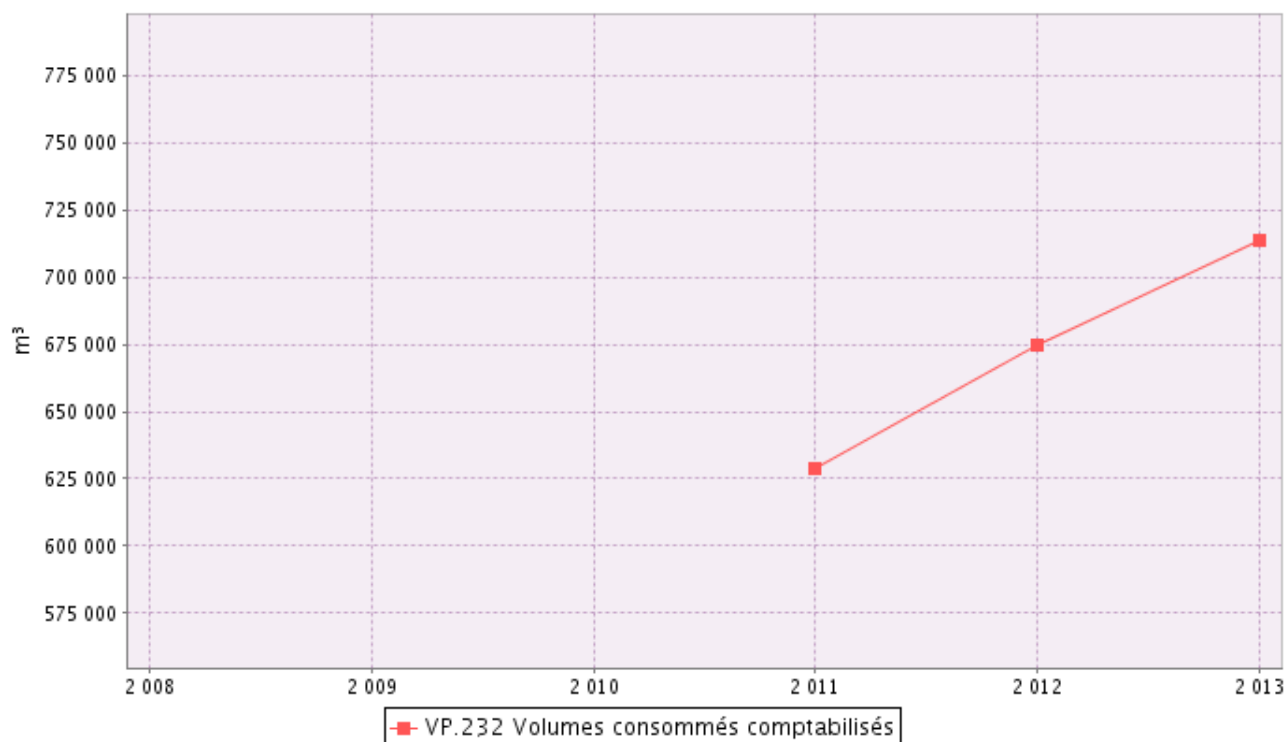
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
LA CREA ROUEN	305 453	294 109	-3.7 %	67.5
Total d'eaux traitées achetées (V2)	305 453	294 109	-3,7%	67,5

1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	634 908	713 543	12,4%
Abonnés non domestiques	40 066		___%
Total vendu aux abonnés (V₇)	674 974	713 543	5,7%
LA CREA	61 548	68 271	10.9 %
PONT SAINT PIERRE	3 217	2 630	-18.25 %
Total vendu à d'autres services (V₃)	64 765	70 901	9,47%

- 1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- 2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5 Autres volumes



	Exercice 2012 en m ³ /an	Exercice 2013 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	24 044	11 522	-52,1%
Volume de service (V9)	1 394	1 408	1%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	700 412	726 473	3,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 211,67 kilomètres au 31/12/2013 (210,23 au 31/12/2012).

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Frais d'accès au service : NEANT

Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10 €	10 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	0,4837 €/m ³	0,5043 €/m ³
	De 120 m ³ à ____ m ³	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	40,78 €	41,48 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	0,681 €/m ³	0,6813 €/m ³
	De 120 m ³ à ____ m ³	____ €/m ³	____ €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	10 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0785 €/m ³	0,0717 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,24 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

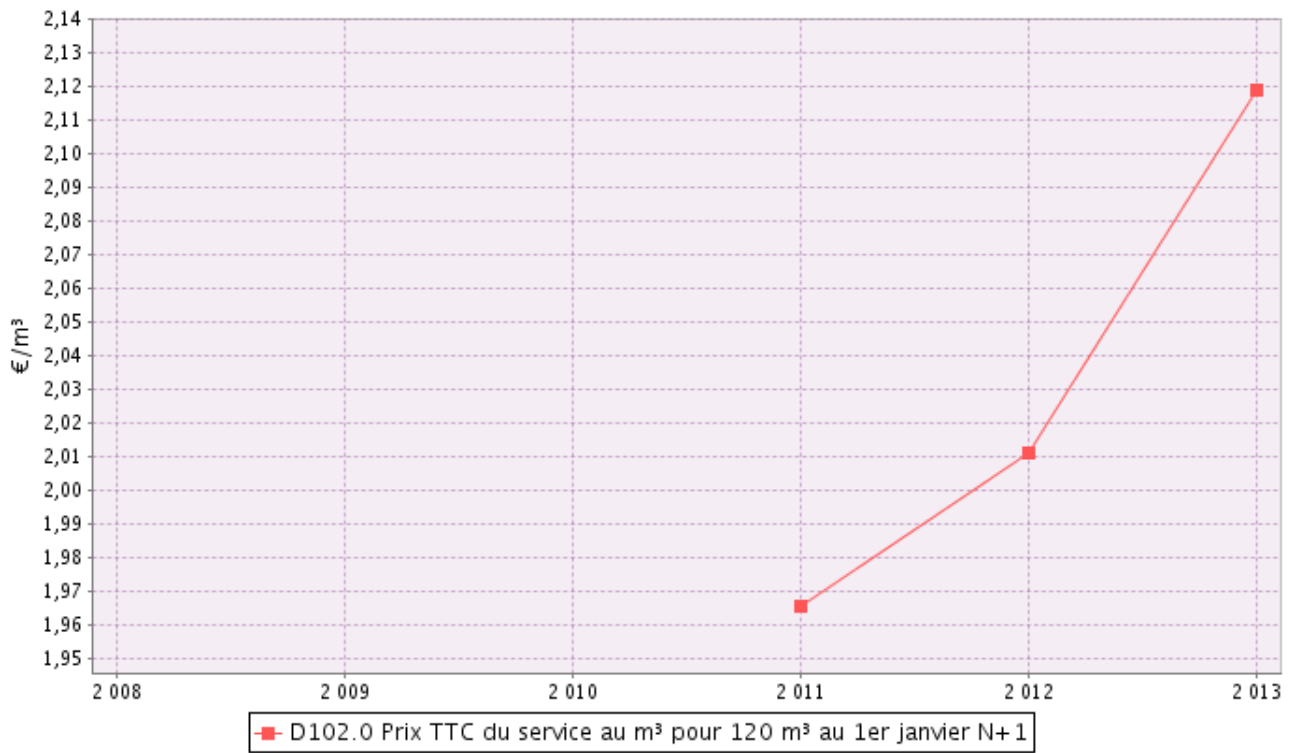
➤ Délibération du 27/07/2011 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont (commune de référence : Charleval) :

Facture type	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,00	10,00	0%
Part proportionnelle	58,04	60,52	4,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	68,04	70,52	3,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	40,78	41,48	1,7%
Part proportionnelle	81,72	81,76	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	122,50	123,24	0,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,42	8,60	-8,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	28,80	0%
VNF Prélèvement :	0,00	---	-8,7%
Autre :	0,00	---	---
TVA	12,58	23,12	83,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,80	60,52	19,1%
Total	241,34	254,28	5,4%
Prix TTC au m³	2,01	2,12	5,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2013 en €/m³	Prix au 01/01/2014 en €/m³
BOURG-BEAUDOUIN	2.03	2.14
CHARLEVAL	2.01	2.12
DOUVILLE-SUR-ANDELLE	2.10	2.20
FLEURY-SUR-ANDELLE	1.50	1.56
FRESNE-LE-PLAN	2.03	2.14
LES HOGUES	2.60	2.67
LETTEGUIVES	2.03	2.14
LYONS-LA-FORET	1.87	1.99
MENESQUEVILLE	2.01	2.12
MESNIL-RAOUL	2.03	2.14
PERRIERS-SUR-ANDELLE	2.01	2.12
PERRUEL	2.60	2.67
PONT-SAINT-PIERRE	2.03	2.14
RADEPONT	2.10	2.20
RENNEVILLE	2.03	2.14
ROSAY-SUR-LIEURE	2.01	2.12
VANDRIMARE	2.03	2.14
VASCOEUIL	2.60	2.67

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Délibération du comité syndical du 27/07/2011.



2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	311 991	433 746	39,03 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser) SUBV. INVST	25 950	360 056	
Total autres recettes			
Total des recettes	337 941 €	793 802 €	134,89 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
-----------------	--------------------	--------------------	----------------

Recettes vente d'eau aux usagers Exploitation du service	688 012	661 873	-3,80 %
<i>recettes collectivité et autres organismes</i>	627 808	536 149	-14,60 %
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 315 820	1 198 022	-8,95 %
Recettes liées aux travaux	41 591	26 557	
Autres recettes (préciser)	58 892	56 653	
Total autres recettes	100 483	83 210	-17,19 %
Total des recettes	1 416 303 €	1 281 232 €	-9,54 %

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013 :

1 254 675.00 € (hors recettes travaux)

Total recettes des ventes d'eau au 31/12/2012 : 1 374 712.00 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	66	0	53	1
Paramètres physico-chimiques	77	1	61	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2012	Taux de conformité exercice 2013
Microbiologie (P101.1)	100%	98,1%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,7%	98,4%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



Cet indice change de définition à partir de l'exercice 2013 : il convient d'adapter ce chapitre en fonction de l'exercice et de remplir à la main le tableau relatif au P103.2B, le cas échéant.

3.2.2. Définition à partir de 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	0
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	12

VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	90

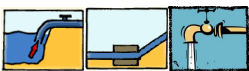
(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

(3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

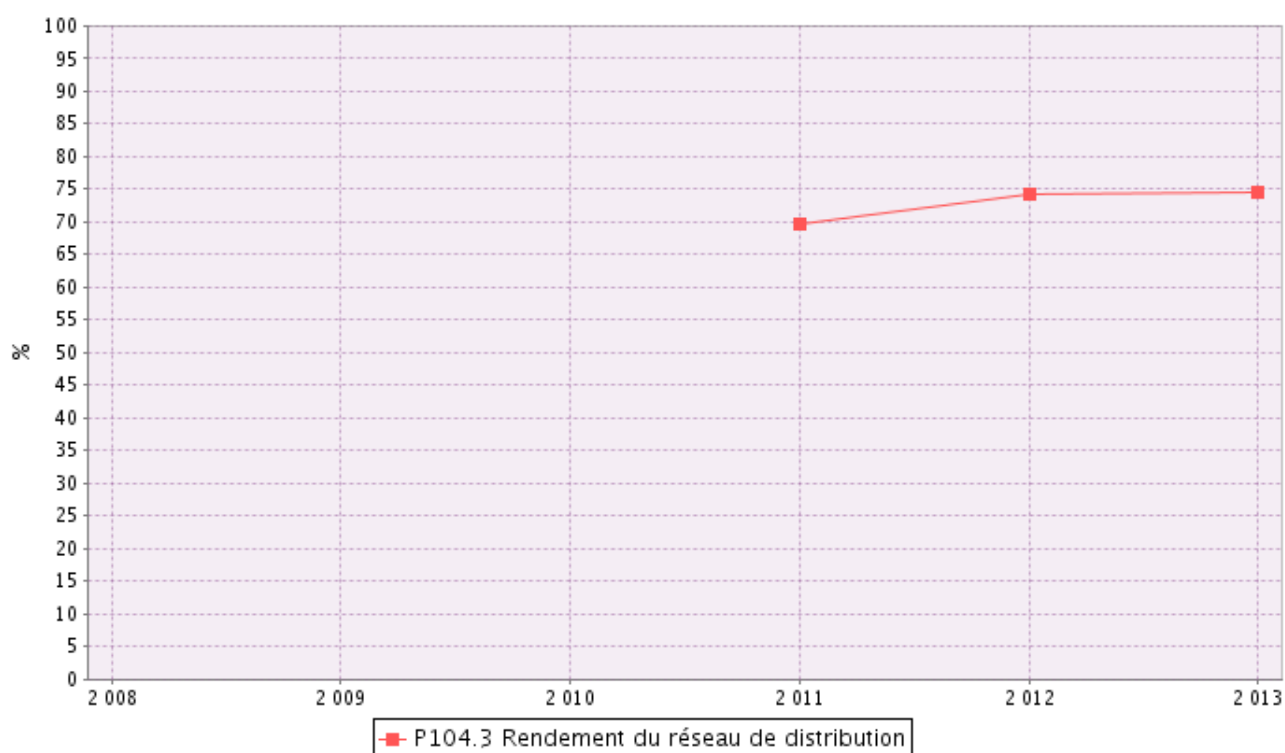
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau	74,1 %	74,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,97	10,32
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	0,7 %	0,7 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

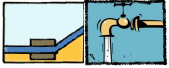


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,7 m³/j/km (3,8 en 2012).

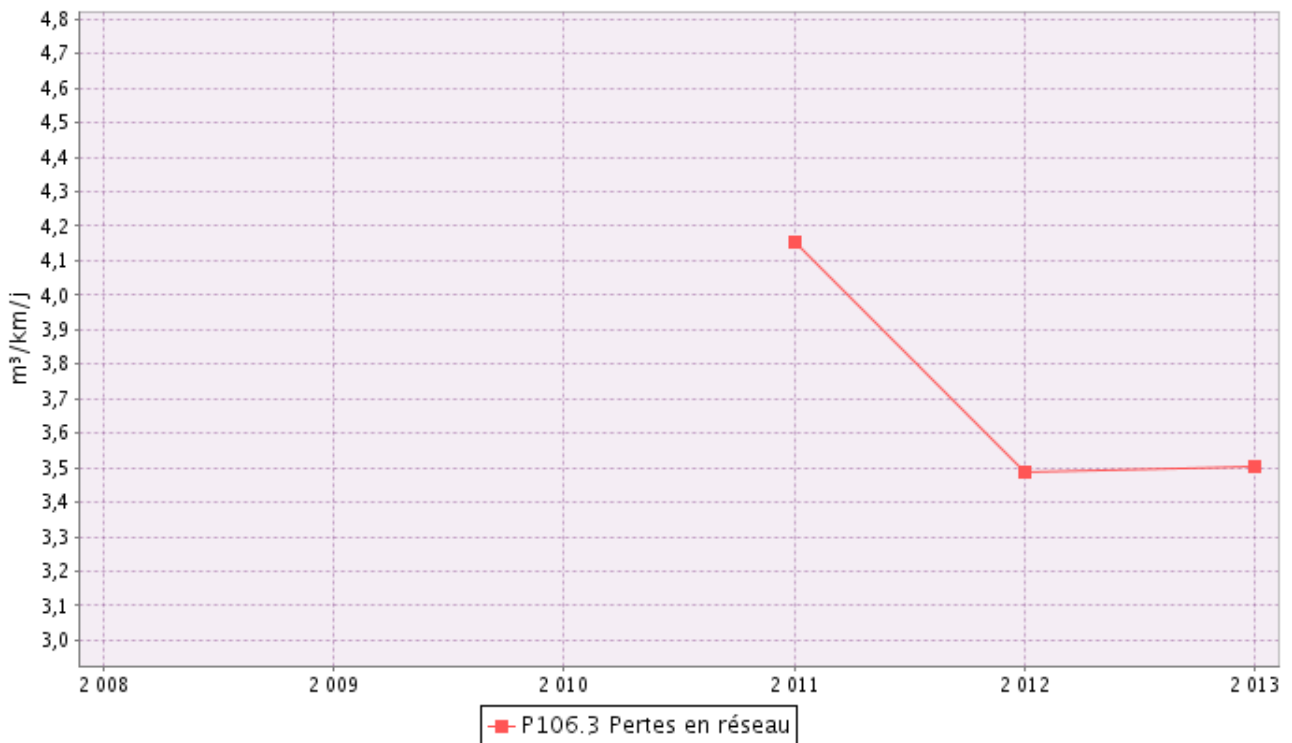
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m³/j/km (3,5 en 2012).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en km				2.55	4.58

dont 3.73 km de nouveau linéaire de réseau.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,43% (0,24 en 2012).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 68% (65% en 2012).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements	6 207	6 227
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	38	38
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.62 %	0.62

4.2. Montants financiers



	Exercice 2012	Exercice 2013
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	483 771	624 292
Montants des subventions en €	37 151	360 056
Montants des contributions du budget général en €	////////////////////	////////////////////

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		803 125	905 973
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	79 944	97 153
	en intérêts	31 421	34 084

4.4. Amortissements



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 181 158 € (166 070 € en 2012).

4.5. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sécurisation Lyons la Forêt	673 000.00 €	

4.6. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Sécurisation en eau potable. Construction et mise en service du captage « Les Châteaux ». Construction du réservoir « La Croix de Bois Meigle ». Canalisations de sécurisation.	2014-2016	4 000 000.00 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2013, le service a reçu NEANT demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2013 (0,0203 €/m³ en 2012).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
////////////////////////////////////	////////////////////////////////////

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2012	Exercice 2013
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 657	13 717
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,01	2,12
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,7%	98,4%
P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	10	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,1%	74,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,8	3,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,5	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,24%	0,43%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	65%	68%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0203	0